



Québec, le 2 décembre 2025

Monsieur Patrice Savoie
Porte-parole, Chargé de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Patrice.Savoie@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station – Questions complémentaires – DQ7**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **4 décembre 16h00** prochain compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ7

1. Selon la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), il est difficile de confirmer si la provenance des tonnages déclarés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) par les exploitants de lieux d'enfouissement technique (LET) au Québec est représentative ou non de la réalité. Pour elle, « la divulgation de la provenance des tonnages générés et transportés par les générateurs et leurs sous-traitants s'effectue sur une base volontaire. Aucune vérification n'est faite pour valider les provenances réelles » (DQ6.1, p. 2).
 - a. Que pensez-vous de cette affirmation ?
 - b. Quelles sont les possibilités que des tonnages importants de résidus d'industries, commerces et institutions (ICI) et de construction, rénovation et démolition (CRD) transitent par des installations hors région faussant ainsi les données sur la provenance réelle de ces résidus ?
 - c. Comment le Ministère s'assure-t-il de la fiabilité et de la représentativité des données sur la provenance des matières résiduelles enfouies déclarées par les LET au Québec dans leurs rapports annuels ?
2. La RMR affirme que, selon des informations reçues d'entrepreneurs de la région, « des tonnages significatifs de résidus ICI ou CRD transitent via d'autres installations à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme des centres de tri, des centres de transfert ou d'autres types d'installations. Dans ces cas, la provenance réelle des matières s'en retrouve modifiée et les statistiques sont faussées » (DQ6.1, p. 2)
 - a. Les exploitants des centres de tri de la collecte sélective, des centres de tri de résidus de CRD et des centres de transfert doivent-ils, à l'instar de ceux des LET, tenir compte, au moment de recevoir des matières résiduelles, des restrictions concernant la provenance des matières résiduelles établies dans les plans de gestion des matières résiduelles des territoires où ils sont localisés ?
 - b. Quelles sont les obligations des exploitants des centres de tri de la collecte sélective, des centres de tri de résidus de CRD et des centres de transfert vis-à-vis le Ministère en termes d'information à transmettre sur la provenance des matières lorsqu'elles acheminent les matières reçues ou leurs rejets de processus vers un lieu d'élimination ? Sinon, quelles sont les bonnes pratiques ?